

M. Clark a souligné que les définitions des trois premières catégories suivent celles de l'ancienne politique, alors que la quatrième catégorie raffermira considérablement les règles concernant le respect des droits de l'homme. Auparavant, un refus systématique des licences d'exportation ne se faisait que si un régime était "totalement contraire aux valeurs canadiennes". Aucun pays n'ayant été catégorisé de la sorte, le refus des licences d'exportation se faisait de façon circonstancielle. La nouvelle politique, en s'adressant directement au sujet, permettra au gouvernement de tenir compte de ce facteur dans la mise en application de la politique.

De sort à pouvoir appliquer la politique avec certitude, on dressera une liste des pays faisant partie de chaque catégorie. Cette liste, qui sera maintenu en confidence, sera révisée de façon régulière par les ministres, et modifiée quand il y aura lieu.

En revisant sa politique d'exportation de matériel militaire, le gouvernement a reconnu l'importance de l'industrie de la défense canadienne. L'industrie canadienne de la défense est nécessaire pour des raisons de sécurité et de souveraineté nationales et a substantiellement contribué au cours des ans, à la croissance économique du Canada. Elle compte quelques trois cents compagnies employant plus de 35,000 personnes. Le gouvernement reconnaît également l'importance de cette industrie dans l'accomplissement de ses tâches au sein de l'OTAN. La survie de cette industrie dépend toutefois des exportations à nos alliés et autres pays amis. En 1984, les ventes dans le secteur de la défense ont été de \$4,6 milliards dont \$1,8 milliards ont été exportées.

Au Canada, le marché du matériel de défense est limité. La majeure partie de la production des compagnies canadiennes se compose de matériel militaire défensif et d'équipement stratégique tels les avions de transport et le matériel de communication. Les sociétés canadiennes s'occupent principalement de l'assemblage et de la fabrication de composants et sous-systèmes plutôt que de systèmes complets. Notre industrie ne peut recouvrer les frais importants de mise au point de ses produits sur le seul marché canadien. On exporte donc ces produits principalement vers les Etats-Unis et les pays de l'OTAN où ils sont intégrés dans des systèmes de défense de plus grande envergure. Par conséquent, le gouvernement continuera de se montrer ouvert vis-à-vis de l'exportation du matériel et de technologie militaires à destination des pays alliés de l'OTAN et d'autres pays amis. De plus, les sociétés canadiennes pourront désormais exporter des